



Extract of FSU-95 Val d'Oise

<http://fsu95.fsu.fr/CONFEDERATION-SYNDICALE-INTERNATIONALE-CSI-en-ligne-Les-droits-des-migrants.html>

CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE CSI en ligne Les droits des migrants menacés par la candidature

des É
l'Orga
pe
Publication date: jeudi 22 février 2018 | e
ale



Copyright © FSU-95 Val d'Oise - Tous droits réservés

F.S.U.

Les droits des migrants menacés par la candidature des États-Unis à la tête de l'Organisation internationale pour les migrations

Bruxelles, 21 février 2018 (CSI En Ligne) : À la fin de cette année, les États membres des Nations Unies adopteront, à l'issue d'une série de négociations intergouvernementales, un Pacte mondial sur les migrations (PMM). L'« avant-projet » du PMM a été rendu public ce lundi 5 février 2018 :

https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180205_gcm_zero_draft_final.pdf.

Le PMM fait d'emblée naître de grandes attentes eu égard aux engagements et aux mesures concrètes qu'il exigera de la part de la communauté internationale envers la promotion d'un agenda équitable en matière de migrations, la protection des droits humains et des travailleurs et la lutte contre la résurgence du racisme et de la xénophobie. Rien de moins ne fera l'affaire.

L'ensemble du système des Nations Unies doit aussi être prêt à apporter son soutien aux pays membres et aux parties prenantes concernées, y compris les syndicats et la société civile, en vue de la mise en oeuvre du PMM d'une manière qui soit conforme aux traités existants relatifs aux droits humains et des travailleurs et renforce ceux-ci.

À la lumière de ce qui précède, le mouvement syndical international est consterné par la décision de l'administration Trump de soumettre la candidature de Ken Isaacs pour le poste de directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ken Isaacs s'est, de fait, bâti une fâcheuse réputation pour ses déclarations anti-islamiques et son déni du lien existant entre le changement climatique et les phénomènes migratoires.

La décision du gouvernement américain de se retirer du processus PMM, parallèlement à la présentation de la candidature de Ken Isaacs en tant que directeur de l'OIM, indique clairement que Washington ne souscrit aucunement à l'ambition évoquée dans l'avant-projet d'un Pacte mondial sur les migrations qui soit « centré sur les personnes », fondé sur « l'État de droit et des procédures équitables », ancré dans les « droits humains » et une approche qui favorise le « développement durable ».

Alors que sont amorcées les négociations sur l'avant-projet, nous en appelons aux États membres de l'ONU à rester fidèle à l'engagement en faveur d'une approche fondée sur les droits, approche que le système onusien dans son ensemble doit être prêt à aider les États membres à garantir. Un suivi cohérent et effectif par le système des Nations Unies implique que tout rôle attribué à l'OIM, de par sa condition d'agence désormais liée à l'ONU, donne lieu à un examen et une révision du statut actuel de l'OIM en tant qu'« organisation internationale indépendante, autonome et non normative entretenant des relations de travail avec les Nations Unies ». Aussi, l'OIM devrait-elle formellement adopter le cadre normatif de l'ONU relatif aux droits de l'homme et garantir des mécanismes solides pour la participation de la société civile.

La CSI représente 207 millions de membres à travers 163 organisations affiliées nationales dans 331 pays et territoires.